

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**N°10/2019****Objet : travaux route de l'Eglise, route de Penchot****LE MAIRE**

Vu la demande de l'entreprise CHAPPAZ TP reçu le 25/02/2019 pour des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement pour le compte du SILA ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE**Article 1**

Du 04/03/2019 au 31/08/2019 inclus, la circulation route de l'Eglise et de Penchot sera perturbée.

La circulation sera coupée.

Pour les travaux route de l'Eglise, la circulation sera déviée par la route de Penchot.

Pour la traversée route des Couvettes, la circulation sera alternée.

La vitesse à hauteur du chantier sera limitée à 30km/heure.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le

Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 26/02/2019

Le Maire



Jean-François GIMBERT